

# 3<sup>èmes</sup> Rencontres Régionales pour la Biodiversité

VENDREDI  
13 SEPTEMBRE 2013

Université de Caen  
Basse-Normandie  
Amphithéâtre Oresme

Vers un observatoire régional  
de la biodiversité en  
Basse-Normandie

Compte-rendu

## TABLE DES MATIÈRES

### MATINÉE

Ouverture.....	4
L'observatoire national de la biodiversité et son articulation avec les observatoires territoriaux.....	5
Question/remarque : .....	6
Présentation de l'outil du porter à connaissance sur la flore du Conservatoire Botanique National de Brest : e-Calluna.....	7
Questions/remarques : .....	8
L'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie : de sa création à sa mise en œuvre.....	9
Questions/remarques : .....	10
L'Observatoire Régional de la Biodiversité Nord Pas-de-Calais : mise en œuvre et retour d'expérience.....	11
Questions/remarques : .....	12

### APRÈS-MIDI

Ouverture.....	13
1. Le périmètre de l'observatoire. ....	14
Ecosystèmes, habitats et paysages .....	14
Biodiversité remarquable et « ordinaire » .....	14
Biodiversité marine et littorale.....	15
Diversité spécifique et génétique .....	15
Diversité des supports de la biodiversité .....	15
Biodiversité support d'activités et marqueur de changements.....	15
Choix en lien avec les objectifs de l'ORB .....	16
2. Les grands thèmes possibles pour les prochains groupes de travail .....	17
▶ Les missions et objectifs de l'ORB.....	17
▶ Les données.....	17
▶ La gouvernance .....	17
▶ Les indicateurs .....	17
▶ L'articulation avec les outils existants .....	17
▶ La communication .....	17
▶ L'ORB comme animateur et coordinateur entre les structures (sous-thématique des missions de l'ORB) .....	17
▶ Sites ateliers / sites pilotes (sous-thématique de la mission de coordination)....	17
▶ La biodiversité et l'aménagement du territoire.....	17
3. Les attentes, besoins et craintes vis-à-vis de l'observatoire.....	18
Acteurs participants à l'observatoire .....	18
Les missions et objectifs de l'observatoire .....	18
▶ Diagnostic de l'état de connaissance.....	18
▶ Outil d'aide à la décision .....	19
▶ Mission de coordination.....	19

<b>Les données .....</b>	<b>20</b>
▶ Centraliser les données .....	20
▶ Aider à la structuration des données et bases de données .....	20
▶ Etablissement d'un format commun de données .....	20
▶ Dynamiser la production de nouvelles données .....	20
▶ Elaborer des protocoles communs .....	21
▶ Analyser et diffuser l'information .....	21
▶ Retour d'expérience de structures intégrées dans une démarche de diffusion de données .....	21
<b>Gouvernance et fonctionnement .....</b>	<b>22</b>
▶ Gouvernance .....	22
▶ Portage et visibilité .....	22
▶ Financement .....	22
▶ Une structure pérenne .....	22
▶ Une équipe d'animation .....	23
▶ L'hébergement .....	23
<b>Les indicateurs .....</b>	<b>23</b>
<b>L'articulation avec l'existant .....</b>	<b>24</b>
<b>Information que pourrait produire l'ORB et publics visés .....</b>	<b>24</b>
<b>Dispositions stratégiques et techniques .....</b>	<b>25</b>
<b>Des attentes larges sur la perception et la prise en compte de la biodiversité .....</b>	<b>25</b>
<b>4. L'organisation envisageable pour la phase de co-construction de l'observatoire .....</b>	<b>26</b>
▶ Des groupes thématiques ouverts et partagés .....	26
▶ Des réunions préparées en amont .....	26
▶ Un nécessaire état des lieux des ORB existants .....	26
▶ Fréquence des groupes de travail .....	26
<i>Synthèse .....</i>	<i>27</i>



## MATINÉE

### Ouverture

Monsieur Christian DUPLESSIS, directeur régional adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie a introduit cette journée en rappelant l'importance de disposer d'une connaissance locale de la biodiversité pour en ralentir l'érosion, objectif pris en 2010 au niveau mondial mais considéré comme non atteint. Cette journée de concertation est donc l'occasion d'initier la co-construction de l'observatoire bas-normand de la biodiversité, qui pourrait devenir un outil indispensable, à l'image de ceux déjà en place dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Haute-Normandie.

Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS, Vice-président de la Région Basse-Normandie, a ensuite pris la parole. Après un hommage à Albert Jacquard (chercheur et essayiste français décédé le 11 septembre 2013), il a souligné l'importance de la place de la biodiversité, trop souvent mise au second plan derrière les aspects économiques, spécialement durant des périodes de crise. À l'instar de M. DUPLESSIS il a insisté sur la pertinence de cette phase de co-construction et de réflexion.

L'intégralité des présentations powerpoint des rencontres sont disponibles à cette adresse :

<http://www.ird2.org/rencontres-chercheur/3emes-rencontres-regionales-pour-la-biodiversite/>

## L'observatoire national de la biodiversité et son articulation avec les observatoires territoriaux

Luc MAUCHAMP, *Chef de projet "Observatoire National de la Biodiversité," Ministère de l'écologie, du développement durable et l'énergie/Direction de l'eau et de la biodiversité*

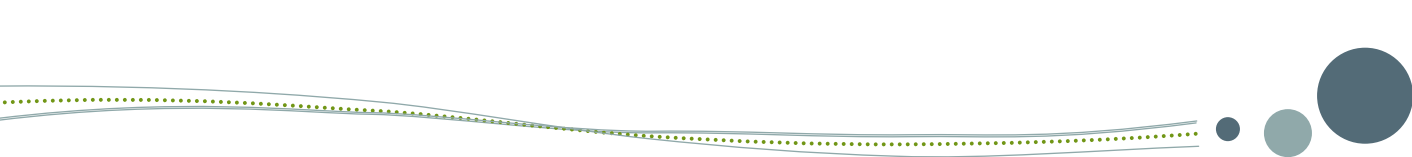
À l'heure actuelle le monde naturaliste est bien conscient de la difficulté de produire des données standardisées. La circulaire du 15 mai 2013 qui instaure un nouveau protocole pour le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) propose des solutions pour remédier à ce constat. L'établissement d'un lexique commun, d'un standard de métadonnées, ou encore les réflexions méthodologiques menées par des groupes de travail, permettent d'aller vers l'établissement d'une architecture de données qui s'appliquerait efficacement au niveau régional, échelon privilégié pour une organisation optimisée.

SINP et Observatoire National de la Biodiversité (ONB) sont étroitement liés. Créé en application de l'article 25 de la loi Grenelle 1, l'ONB est l'outil qui vient à la fois traduire en questions de société explicite les orientations stratégiques et les objectifs de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB) et qui par des indicateurs assure le suivi des effets de la SNB.

Six groupes de travail assurent la production d'indicateurs, de méthodologies et de documents :

- GT Indicateurs SNB : élaboration des jeux d'indicateurs nationaux : indicateurs de synthèse (jeux thématiques)
- GT Portrait de la biodiversité communale : volet local de l'ONB, coordination / initiatives locales similaires
- GT ONB-ORB (réseau des observatoires de la biodiversité) : déclinaison territoriales des indicateurs de synthèse, appui aux observatoires territoriaux (dont ORB)
- GT i-BD<sup>2</sup> (Indicateurs de BioDiversité en Base de Données) : dispositif d'expertise scientifique des indicateurs
- GT Communication
- GT Gouvernance de l'élaboration des indicateurs (en cours de constitution) : consolidation et explicitation de la gouvernance nationale de l'ONB et des processus d'élaboration des indicateurs, intégration des territoires dans la gouvernance

Les jeux d'indicateurs publiés sont de plusieurs types : (i) un jeu , d'une trentaine d'indicateurs, couvrant l'ensemble du champ de la SNB, complété (ii) d'un jeu « Synthèse SNB – Spécificités outre-mer » dédié aux enjeux nationaux spécifiques à l'outre-mer et (iii) d'un jeu « Synthèse SNB – Nature » portant sur les caractéristiques de la biodiversité hors influence humaine, (iv) des jeux thématiques (agriculture, milieux humides, forêt...), en cours de développement, d'une trentaine d'indicateurs chacun. Tous ces indicateurs, ainsi que la présentation des thématiques et des questions qu'ils visent à éclairer, sont disponibles sur le site <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr> .



En parallèle de l'élaboration des indicateurs, l'ONB mène différents travaux et notamment la mise en place d'un annuaire en ligne des observatoires de la biodiversité et des SINP. Il sera mis en ligne sur le site <http://www.naturefrance.fr/> et constituera un facilitateur de collaborations croisées. Dans ce contexte de mise en place de synergie, l'ONB assure également l'animation du réseau des observatoires territoriaux de la biodiversité et permet à ces derniers de collaborer et d'échanger lors de séminaires ou de réunions thématiques.

### Question/remarque :

- ▶ Remarque : à l'heure actuelle on peut constater un manque d'enseignements universitaires sur les sciences naturelles, avec la suppression par exemple de spécialités sur la zoologie, l'écologie ou encore la botanique. Le Grenelle de l'environnement spécifie bien ce besoin d'amélioration de connaissance.

La démarche de l'ONB nécessite bien une augmentation de l'acquisition des connaissances, et de leur structuration, en accord avec les principes du Grenelle de l'environnement. Pour autant, son périmètre n'intègre pas les étapes amont d'acquisition de la connaissance et d'organisation, sur lesquelles il peut néanmoins rétro-agir en mettant par exemple en lumière des lacunes. La formation des naturalistes relève d'autres sphères et notamment des ministères en charge de l'enseignement. Certains naturalistes organisent également au sein de leur association la formation des jeunes pour assurer la continuité.

## **P**résentation de l'outil du porter à connaissance sur la flore du Conservatoire Botanique National de Brest : e-Calluna

Catherine ZAMBETTAKIS, *Directrice de l'antenne bas-normande du Conservatoire National Botanique de Brest*

Le conservatoire botanique national de Brest a pour missions de connaître la flore sauvage (et les végétations naturelles) ; de mettre en place des programmes de conservation des espèces « patrimoniales », en partenariat avec les partenaires locaux ; d'apporter conseil et expertise auprès des acteurs du territoire et d'informer, sensibiliser et former tout type de public sur l'ensemble des problématiques de connaissance et de préservation de la flore sauvage.

Se trouvant à l'interface des botanistes amateurs, des structures naturalistes, des universités et des politiques publiques, le conservatoire botanique a souhaité mettre en place un outil de porter à connaissance sur la flore sauvage : e-Calluna (<http://www.cbnbrest.fr/ecalluna/>).

Plusieurs étapes préalables ont été nécessaires avant la diffusion de cet observatoire de la flore :

- recueil de données (de terrain et bibliographiques)
- structuration des données et saisie sur la base de données Calluna
- analyse des données
- et finalement restitution de l'information par e-Calluna

E-Calluna participe ainsi pleinement à la diffusion de l'information, en analysant et restituant des données cohérentes, fiables et traçables, mises à jour continuellement, et ce jusqu'à l'échelle communale. Pour assurer sa pérennité et sa pertinence, cet outil nécessitera le développement d'une pression d'inventaires suffisante et équitablement répartie sur le territoire régional ainsi qu'une poursuite du développement technique.

Pour répondre à ces besoins, cet observatoire thématique attend de l'observatoire régional de la biodiversité qu'il :

- soutienne le développement des démarches d'inventaires naturalistes et l'effort de prospection
- crée une émulation sur le territoire, permettant ainsi des échanges scientifiques entre les diverses thématiques de la biodiversité en coordonnant par exemple des inventaires transversaux sur des sites référents
- mette en place des indicateurs scientifiques participant entre autre à l'évaluation de l'état des connaissances, à l'identification de liens entre biodiversité et paysage ou encore à la qualification de territoires à enjeux pour la biodiversité

## Questions/remarques :

- ▶ Remarque : sensibiliser les jeunes est bien évidemment une base, mais sensibiliser les élus est primordial.

Avant tout, la sensibilisation, l'ouverture et le partage sur les sujets liés à la biodiversité sont unanimement identifiés comme indispensables par les participants et intervenants.

En parallèle, les acteurs de la biodiversité semblent conscients de l'existence de lacunes en termes de communication. Cependant, le rôle que l'ORB pourrait avoir pour répondre à ce constat fait débat. D'une part, certains expriment le fait que l'ORB pourrait constituer un espace ressource, qui irait expliquer les enjeux à chaque territoire afin de mieux faire connaître la biodiversité et de faciliter son appréhension. D'autre part, d'aucuns rappellent l'existence de structures assurant déjà ce rôle : les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) notamment.

- ▶ Quelle échelle d'action pour un ORB ?

Plus qu'une échelle d'action c'est l'échelle de restitution de l'information qu'il faudrait aborder. Celle du SCOT est identifiée comme une échelle privilégiée pour aborder efficacement les questions de biodiversité.

Cela situerait l'échelle de restitution de l'ORB entre les échelles du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), et celui des atlas de la biodiversité communale (ABC).

- ▶ Remarque : l'ORB pourrait s'inspirer des atlas de la biodiversité communale et de la trame verte et bleue, qui adoptent une approche de la biodiversité par la fonctionnalité des écosystèmes.



## L'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie : de sa création à sa mise en œuvre

Karine MORENO, *coordinatrice de l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie*,  
Arnaud SALTRÉ, *chef de projet SINP au sein de l'OBHN*.

Après deux années de préfiguration, l'observatoire de la biodiversité de Haute-Normandie a été lancé en 2010 afin de répondre à différents constats (hétérogénéité des niveaux de connaissance, faible diffusion de l'information, difficulté d'accès aux données, besoin d'outils de discussions et d'échanges).

Ses objectifs de développement des outils d'aide à la décision, de mise en place d'une stratégie de suivi de l'état de la biodiversité ou encore d'une harmonisation et d'une diffusion de la connaissance, se traduisent par les missions suivantes :

- fédérer un réseau d'acteurs régionaux,
- produire des indicateurs de la biodiversité,
- améliorer la connaissance,
- mettre en œuvre le SINP régional.

Pour assurer la bonne conduite de ces missions, cet observatoire s'est doté d'une gouvernance où le réseau des acteurs interagit étroitement avec la cellule permanente, constituée de 3 équivalents temps-plein (ETP).

Un comité technique et un comité de pilotage viennent ensuite valider les réflexions et les propositions des groupes de travail. Les indicateurs ainsi produits sont validés par le CSRPN avant d'être publiés.

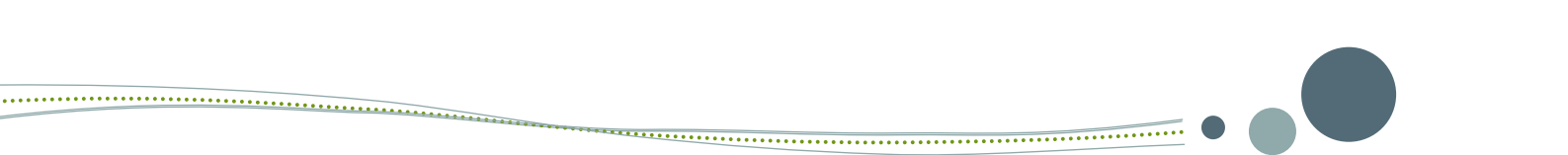
Ces derniers sont de deux types :

- des indicateurs issus de données publiques, réalisés directement par la cellule permanente en 2 à 3 mois ;
- des indicateurs issus de données privées et de suivis, réalisés en concertation par des groupes de travail ou directement par le producteur de données. Cette démarche nécessitant généralement une procédure de marché public, le délai de production de ces indicateurs peut aller au-delà d'un an.

Ces indicateurs, principalement à destination des décideurs publics et socioprofessionnels, seront diffusés en novembre 2013 par le biais de fiches détaillant à la fois métadonnées, méthode, résultats et interprétation.

Pour visualiser un exemple d'indicateurs, consultez la présentation power point en ligne (<http://www.ird2.org/rencontres-chercheur/3emes-rencontres-regionales-pour-la-biodiversite/>)

En parallèle des indicateurs, l'observatoire assure la mise en place du SINP, ce qui s'est révélé très pertinent techniquement. Indispensable à l'avancement de l'observatoire le SINP se traduit concrètement par la structuration des données et l'aide à la mise en place de



bases de données, par l'harmonisation des données échangées notamment grâce à la création d'un format de données régionales ; et par le porter à connaissance des dispositifs de collecte par la saisie de métadonnées et à la création d'un point d'accès régional unique aux données naturalistes.

Pour assurer l'ensemble de ses missions, l'Observatoire de la Biodiversité de Haute-Normandie dispose d'un budget d'un million d'euros sur 4 ans, issu de subventions européennes, nationales, régionales, et départementales. Sa spécificité est qu'il n'a pas de statut juridique, la cellule d'animation est hébergée dans les locaux du conseil régional de Haute-Normandie.

### Questions/remarques :

- ▶ Quelle interaction entre les deux observatoires régionaux (bas-normand et haut-normand) ?

Un lien entre les observatoires de la biodiversité de Basse-Normandie et de Haute-Normandie semblerait pertinent et envisageable compte tenu du fait que plusieurs structures naturalistes et organismes publics travaillent à cheval sur les deux régions. L'intérêt de travailler sur des échelles biogéographiques plutôt que sur des échelles administratives est alors souligné.

De plus l'observatoire de Haute-Normandie ayant déjà mis en place des outils (format de données et outils (format de données et point d'accès régional unique aux données naturalistes), une mutualisation avec ceux que pourraient mettre en place la Basse-Normandie semblerait adéquate.

- ▶ Remarque : l'établissement d'indicateurs régionaux pose question puisque ces derniers ne permettent pas de comparaison avec d'autres territoires.
- ▶ Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) a fait un rapport sur les compétences naturalistes et l'expertise en biodiversité et géodiversité en Basse-Normandie. Comment cette démarche et celle sur l'observatoire se sont-elles articulées ?

Le CESER achève son rapport qui conclut plusieurs mois d'enquête auprès de l'ensemble des structures abordant la biodiversité et la géodiversité. Or, cette étude s'est parfaitement calée entre la fin du stage ayant évalué la faisabilité de la mise en place d'un ORB et le début de la réflexion sur la construction d'un ORB. Les deux démarches sont donc complémentaires et ont été menées de concert.

- ▶ Remarque : Concernant la connaissance que peut apporter un ORB, il paraît difficile de s'intéresser à la biodiversité sans s'intéresser aux milieux, c'est-à-dire à la notion de support de cette biodiversité : géodiversité, pédologie, sédimentologie.
- ▶ Quid de la biodiversité marine dans l'ORB de Haute-Normandie ?

À l'heure actuelle en Haute-Normandie, le suivi de la biodiversité littorale et marine est déjà assuré par l'Agence des Aires Marines Protégées. Celle-ci participe d'ailleurs, en coordination avec d'autres structures, tel que l'IFREMER, à la bonne mise en œuvre de la Directive cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) qui se fixe pour objectif l'atteinte ou le maintien d'un bon état écologique du milieu marin à l'horizon 2020.

## L'Observatoire Régional de la Biodiversité Nord Pas-de-Calais : mise en œuvre et retour d'expérience

Lou DENGREVILLE, *Responsable de la cellule Observatoire Régional de la Biodiversité du Nord-Pas-de-Calais*

Dès 2008 la volonté de mettre en place un observatoire régional de la biodiversité en Nord-Pas-de-Calais est partagée par l'Etat, la Région et l'ensemble des acteurs de la biodiversité du territoire. C'est le conservatoire Botanique National de Bailleul qui porte l'observatoire et assure l'accueil du personnel affecté à la mission ainsi que la gestion du budget.

A l'issue de 6 mois de préfiguration et de 2 ans de co-construction, ouverte entre autres aux chercheurs et aux citoyens, cet observatoire se donne pour objectif de dresser un état des lieux de la biodiversité régionale et des politiques publiques ; de mettre à disposition des indicateurs de biodiversité simples et accessibles ; de contribuer aux stratégies régionales ; de diffuser et valoriser des indicateurs de biodiversité.

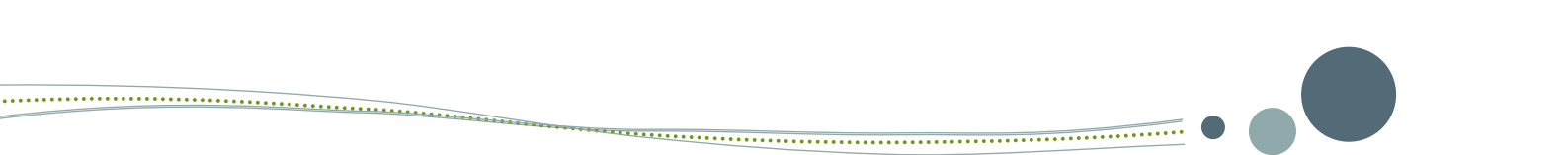
La gouvernance est assurée par 4 organes :

- un comité de pilotage, organe décisionnel qui pilote et oriente le comité opérationnel dont les membres sont : la Région, la DREAL, le Conservatoire botanique, le Conservatoire faunistique (constitué du Conservatoire des Espaces Naturels et du Groupe Ornithologique Normand),
- le comité opérationnel (composé de techniciens des structures du comité de pilotage) qui propose au comité de pilotage une gestion administrative et financière, un programme d'activités et des publications,
- le collège consultatif des utilisateurs, comprenant à la fois des naturalistes, des gestionnaires et des fournisseurs de données, qui permet une concertation optimale entre les divers acteurs,
- un conseil scientifique qui donne son avis et valide publications, orientations et indicateurs de l'observatoire.

Pour la construction de ses indicateurs, l'observatoire utilise les informations mises à disposition par le Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN), déclinaison régionale du SINP, et les acteurs partenaires. Les indicateurs ainsi produits sont :

- les principaux indicateurs de l'observatoire national, dont l'évolution est calculée annuellement,
- une vingtaine d'indicateurs spécifiques à la région, dont la thématique est renouvelée annuellement. Les évolutions de ces indicateurs seront republiées tous les 5 ans.

Cet ensemble d'indicateurs est largement diffusé pour toucher à la fois un public averti (scientifiques et techniciens) et le grand public. Pour consulter les fiches indicateurs suivez ce lien <http://www.observatoire-biodiversite-npdc.fr/fiches.html>.



Pour communiquer tous les supports sont utilisés : brochure annuelle, internet, médias.

L'observatoire du Nord-Pas-de-Calais publie des informations depuis 2010, il peut donc déjà avoir un certain recul quant à leur utilisation. Pour les élus, les administrations et les acteurs de l'environnement, la synthèse de l'observatoire constitue :

- un état des lieux général sur lequel ils s'appuient en amont des projets ;
- une valorisation des actions engagée en faveur de la biodiversité,
- une évaluation des projets grâce à la recherche et à la publication des données,
- un moyen d'identifier des lacunes
- un outil aidant à leur sensibilisation

Quant au grand public, la brochure lui permet d'être alerté grâce à des chiffres simples et parlants d'être sensibilisé à la protection de l'environnement et d'être renseigné sur les politiques publiques mises en œuvre pour la protection de la biodiversité. Pour optimiser la diffusion de l'information l'observatoire a décidé de diffuser un exemplaire du baromètre de la nature du Nord-Pas-de-Calais, en accompagnement de la revue régionale, à chaque foyer (environ 1,6 millions d'exemplaires).

Pour assurer la bonne conduite de ses missions, l'observatoire du Nord-Pas-de-Calais est animé par une cellule permanente de 2,5 ETP et dispose d'un budget d'environ 500 000€ tous les deux ans cofinancé par l'Etat, la Région et l'Europe entre 2010 et avril 2014, et à 100% par les fonds européens pour de mai 2014 à décembre 2014.

### Questions/remarques :

- ▶ Place du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) ?

Dans la gouvernance de l'ORB du Nord-Pas-de-Calais, les membres du conseil scientifique sont désignés sur sollicitation du CSRPN. Par ailleurs, le CSRPN est intervenu tout au long de la création de l'observatoire pour valider les objectifs et les indicateurs.

- ▶ Sur le plan financier : comment les associations s'y retrouvent-elles ?

Une convention entre l'ORB et les associations a été signée assurant la rétribution de ces dernières, non pas pour la diffusion des données, mais pour l'extraction de celles-ci depuis une base de données, et pour leur interprétation.

En parallèle, l'Etat et la Région subventionnent le réseau naturaliste pour assurer son fonctionnement.

- ▶ Remarque : les indicateurs de l'Observatoire du Nord-Pas-de-Calais semblent plutôt être des indicateurs d'état. Pourtant il serait intéressant d'intégrer des facteurs environnementaux, ainsi que des phénomènes d'espace-temps.

En réponse, il s'avère qu'un observatoire du climat et de l'énergie est en cours de montage en Nord-Pas-de-Calais. Toutefois, bien que les deux observatoires puissent être amenés à échanger, cela reste très complexe de croiser des informations sur la biodiversité et le changement climatique, et ce malgré des travaux de recherche en cours.

## APRÈS-MIDI

### Ouverture

Vincent LE GRAND, président de l'Institut Régional du Développement Durable a ouvert la cession de l'après-midi en soulignant, au nom de Pierre SINEUX, Président de l'université de Caen Basse-Normandie, tout l'intérêt porté par l'université à ce projet d'observatoire. C'est également dans leurs bâtiments que se tiendra le 25 novembre un atelier sur les prochaines rencontres nationales « Sol contre tous ». Il a ensuite insisté sur l'importance des ateliers de l'après-midi, qui constitueront une base indispensable pour l'année de concertation à venir.

À l'issue de la restitution du questionnaire en ligne (synthèse disponible sur ce [lien](#)<sup>1</sup>), les participants ont rejoint un atelier. Afin d'optimiser les échanges et de représenter l'hétérogénéité des structures abordant la biodiversité sur le territoire bas-normand, les ateliers ont été volontairement constitués de personnes originaires de structures variées. Ces groupes, d'une dizaine de personnes, ont ainsi abordé 4 grandes thématiques :

- Le périmètre de l'observatoire (quelle biodiversité ?) ;
- Les grands thèmes possibles pour les prochains groupes de travail ;
- Leurs attentes, besoins et craintes vis-à-vis de l'observatoire ;
- L'organisation envisageable pour la phase de co-construction de l'observatoire.

La plupart des groupes a également pu profiter de la présence de Luc MAUCHAMP et Lou DENGREVILLE, qui ont passé une vingtaine de minutes dans plusieurs ateliers, pour approfondir des sujets abordés le matin.

Ce compte-rendu se voulant le plus exhaustif possible, un maximum de remarques a été recensé afin que les points de vue convergents ou divergents ressortent.

Cependant, l'ensemble des participants n'ayant surement pas abordé les thématiques de réflexion sous le même angle, il est essentiel de garder à l'esprit que les éléments avancés au cours de ces ateliers nécessiteront d'être débattus lors des groupes de travail.

---

<sup>1</sup> <http://www.ird2.org/rencontres-chercheur/3emes-rencontres-regionales-pour-la-biodiversite/>

# 1. Le périmètre de l'observatoire

Au cours des ateliers l'approche de la biodiversité qu'adopterait l'observatoire, notamment pour la construction de ses indicateurs, a été abordée.

La définition de la biodiversité de la Convention sur la biodiversité écologique du 5 juin 1992\* a été rappelée dans certains des ateliers, pour servir de base aux discussions.

## Biodiversité remarquable et « ordinaire »

**La connaissance**, que ce soit sur la biodiversité remarquable ou « ordinaire », **est très fragmentée**, à la fois géographiquement, temporellement, et suivant les groupes d'espèces.

Si certains groupes taxonomiques, notamment les vertébrés ou la flore vasculaire sont relativement connus, il n'en est pas de même pour les groupes d'invertébrés plus confidentiels, les algues d'eau douce ou les champignons... Par ailleurs, la **connaissance au sein même d'un groupe d'espèce** peut être **hétérogène** : certains groupes d'espèces font l'objet de suivis importants, mais sur seulement sur une période de l'année (ex : bonne connaissance des chauves souris en hiver par dénombrement des cavités à chauves-souris mais beaucoup moins d'informations sur les colonies de reproduction).

Du point de vue géographique, des secteurs concentrant des espèces remarquables ont pu faire l'objet d'inventaires ponctuels, mais pas obligatoirement de suivis réguliers. Et bien que sur certains espaces, dont des espaces à statuts\*, la connaissance puisse être meilleure, elle n'est pas pour autant suffisante.

## Ecosystèmes, habitats et paysages

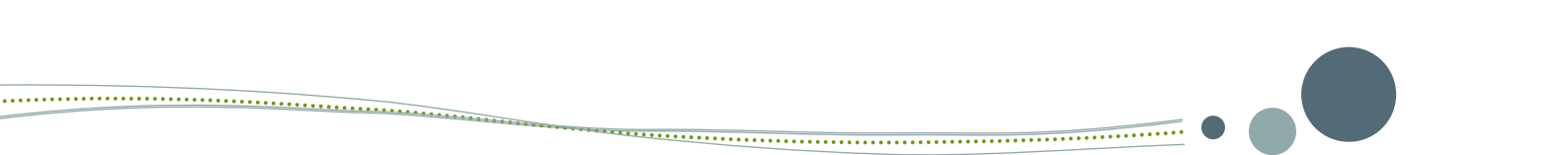
Si l'observatoire se donnait comme objectif de compiler et synthétiser l'existant, une approche thématique suffirait. Toutefois comme un **besoin de décroisonner les thématiques**, de **mutualiser et de travailler collectivement** se fait sentir, une **approche par les écosystèmes et leur fonctionnement semble plus pertinente**. Une telle approche impliquerait alors de **travailler à une échelle fine**, et non pas régionale.

Par ailleurs, puisqu'il était question de toucher efficacement les publics les moins sensibilisés, comme les élus, une **approche pragmatique par unités paysagères** pourrait être envisagée, pour une partie de l'information tout du moins. Plus palpable au quotidien, la notion de paysage pourrait permettre de faire s'approprier des thématiques de biodiversité à des élus pour qui les notions d'écosystèmes et d'habitats seraient moins parlantes.

---

\* Elle définit le terme de biodiversité comme étant : « *la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.* ».

\* exemples : Réserve Naturelle Régionale ou Nationale, Natura 2000, Arrêté de Protection de Biotope, Zone d'Intérêt Faunistique et Floristique.



Une forte demande a donc été exprimée : que l'ensemble de la biodiversité de Basse-Normandie soit connue de façon plus homogène.

## Biodiversité marine et littorale

La pertinence d'étudier les biodiversités marines et littorales n'a en aucun cas été remis en question. Par contre le fait que l'ORB les intègre dans ses indicateurs a fait débat.

En effet, si l'on part de l'hypothèse qu'un ORB a pour **vocation d'être un outil d'aide à la décision pour les politiques d'aménagement**, le fait d'intégrer la **biodiversité marine pourrait sembler moins adéquat**, bien que de nombreux projets marins existent (éoliennes, hydroliennes, couloirs de circulations nautique,...). S'intéresser au **littoral resterait cependant approprié** puisque c'est un milieu soumis à de nombreuses pressions et qui est souvent un atout pour les territoires. De plus, le littoral peut refléter ce qui se passe sur les bassins versants qui lui sont connectés et intègre ainsi des dynamiques larges.

Par ailleurs, exclure entièrement le milieu marin de l'ORB pourrait être contreproductif pour la perception de l'importance de la biodiversité, et des corps de métiers qui en dépendent, comme la conchyliculture, pourraient se sentir lésés.

Le Réseau d'Observation de Littoral Normand et Picard s'intéressant déjà à la biodiversité comme marqueur de la dynamique de milieux littoraux, une mutualisation avec l'ORB semblerait profitable.

## Diversité spécifique et génétique

Les diversités spécifiques (tel que la diversité des diatomées ou de bactéries), et les diversités génétiques (espèces sauvages et domestiques, animales et végétales) ont été citées, soulignant bien le champ des possibles s'offrant à un observatoire de la biodiversité.

## Diversité des supports de la biodiversité

Qu'il s'agisse des milieux, des habitats, ou des écosystèmes, chacun repose sur des sols ou des substrats, eux même issus de la dégradation de formations superficielles et de roches mères. Ces diversités géologiques, pédologiques et géomorphologiques sont regroupées sous le concept de géodiversité. Or, si l'ORB se destine à adopter une approche globale de la biodiversité, **s'intéresser à l'évolution des supports de cette biodiversité semblerait probant**, d'autant que des **corrélations entre géodiversité et paysage** sont déjà identifiées.

## Biodiversité support d'activités et marqueur de changements

Dans l'objectif de faire prendre conscience des aspects positifs de la biodiversité afin qu'elle ne soit plus perçue comme une contrainte mais comme un atout, l'observatoire pourrait aborder la **notion de services écosystémiques**.

En parallèle, certains suivis pourraient être abordés de façon à répondre à **la question des changements**, résultant de phénomènes de changements climatiques ou de phénomènes abiotiques.

Par ces deux éléments, une meilleure prise de conscience pourrait être faite, permettant peut être **d'amorcer un accompagnement vers une transition, une évolution des modes de vie, plus respectueux de la biodiversité**.



## Choix en lien avec les objectifs de l'ORB

**Diffuser de l'information** ou **infléchir des politiques publiques** : entre ces deux objectifs possibles l'approche qu'adopterait l'ORB pour établir ses indicateurs diffèrerait. Pour le premier cela consisterait à observer, analyser et établir des constats (il s'agit alors d'indicateur d'état). Pour le second cela impliquerait de chercher des causes aux constats et d'analyser les effets des potentielles actions qui auraient été menées pour y remédier (il s'agit alors d'indicateurs de pression et de réponse). Entre ces deux cas les approches de la biodiversité sont différentes : pour établir des constats une **approche thématique** (botanique, ornithologique, mammalogique, ...) pourrait suffire alors que pour chercher des causes, des corrélations, une **approche par l'écosystème** semble nécessaire, ce qui impliquerait l'analyse de plusieurs thèmes. Or, le coût pour établir un indicateur est **souvent proportionnel au nombre d'éléments à croiser**.



## 2. Les grands thèmes possibles pour les prochains groupes de travail

Le montage de l'observatoire va se faire sur l'année à venir au travers de groupes de travail thématiques.

Les participants aux ateliers ont évoqué les thématiques qui mériteraient d'être approfondies pour aller vers la construction du cadre de l'observatoire. Les questionnements découlant de ces thématiques sont repris dans la partie suivante, puisqu'ils correspondent aux attentes et aux craintes des structures.

Bien que tous les groupes n'aient pas hiérarchisé dans le même ordre les thèmes à aborder, trois thématiques ont été citées comme étant prioritaires.

- ▶ **Les missions et objectifs de l'ORB**
- ▶ **Les données**
- ▶ **La gouvernance**

Deux autres thèmes, également attendus pour des groupes de travail, ont été identifiés comme devant intervenir dans un second temps, lorsque le cadre de l'observatoire aura déjà été bien défini (gouvernance, missions).

- ▶ **Les indicateurs**
- ▶ **L'articulation avec les outils existants**

Quatre dernières thématiques nécessitant d'être débattues en groupes de travail ont été citées :

- ▶ **La communication**
- ▶ **L'ORB comme animateur et coordinateur entre les structures** (sous-thématique des missions de l'ORB)
- ▶ **Sites ateliers / sites pilotes** (sous-thématique de la mission de coordination)
- ▶ **La biodiversité et l'aménagement du territoire**

Ces thématiques vont à présent être explicitées à travers la synthèse des débats qu'elles ont suscitées.

### 3. Les attentes, besoins et craintes vis-à-vis de l'observatoire

Par le biais du questionnaire, les attentes, besoins et craintes ont été en partie abordés. Toutefois, l'intégralité des participants aux ateliers n'a pas nécessairement répondu à ce questionnaire. De plus, les interventions de la matinée ont pu aider à identifier de nouveaux éléments sur lesquels débattre, d'où l'intérêt d'aborder pleinement ces trois points.

Les différents éléments abordés au cours des ateliers ont été regroupés en sous-thèmes, correspondant pour la majorité aux thématiques pressenties des groupes de travail à venir. Sont ainsi résumés conjointement attentes, besoins, craintes, questionnements et freins possibles.

#### Acteurs participants à l'observatoire

La gouvernance de l'ORB n'étant pas établie, il n'est pas question ici de définir les structures représentées dans les instances décisionnelles. Il s'agit plutôt de restituer les discussions autour du degré d'ouverture de l'observatoire.

La volonté d'être **le plus ouvert possible**, d'intégrer **un maximum d'acteurs**, est apparue de façon récurrente. La contribution à la démarche de l'ORB de structures comme l'université, les associations naturalistes, les fédérations de chasse et de pêche, les chambres d'agriculture est notamment souhaitée.

La place donnée aux naturalistes et aux producteurs de données est voulue comme active, en participant aux orientations de l'observatoire, et non pas comme simple pourvoyeurs de données.

Toutefois, le fait que la multiplication d'interlocuteurs soit un risque pour un fonctionnement optimisé a été évoqué. En cela, la **constitution d'un collectif des producteurs de données** pourrait être une réponse pertinente, à l'image du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais qui en se regroupant peuvent parler d'une même voix, créant ainsi une véritable dynamique commune.

#### Les missions et objectifs de l'observatoire

Avant de détailler les missions dont serait susceptible de se doter l'ORB bas-normand, il a été souligné qu'une **hiérarchisation de ses objectifs**, et donc de ses missions, devrait être effectuée car, à défaut, il aura des difficultés à être fonctionnel.

Par ailleurs, nombreux pensent que l'observatoire pourrait commencer par réaliser des missions restreintes, en gardant à l'esprit que d'autres missions lui seront confiées, après quelques années de fonctionnement.

Les propositions du questionnaire ayant fait consensus, elles ne seront pas reprises ici : seules les remarques ayant amenées une discussion ou des éléments nouveaux le sont. Par ailleurs celles-ci ne sont pas présentées dans un ordre d'importance déterminé.

#### ► Diagnostic de l'état de connaissance

Pour tout projet, l'étape de diagnostic semble incontournable. Il s'agirait pour l'ORB de distinguer discipline par discipline, thème par thème le niveau de connaissance scientifique

existant. Dans le cas où cet état des lieux serait souhaité le plus exhaustif possible, il pourrait être très pertinent d'aller chercher l'information existante jusque dans la littérature ou les études peu diffusées, dans une perspective de valorisation ultérieure.

**Identifier l'existant** permettrait en parallèle d'**identifier les lacunes de connaissances**, aussi bien d'un point de vue géographique que thématique.

#### ► Outil d'aide à la décision

Pour anticiper les besoins de connaissances que les élus ont lorsqu'ils souhaitent réaliser un projet d'aménagement sur leur territoire, une proposition suggère que l'ORB, en superposant un ensemble de données sur des thématiques variées, **crée des zonages d'alerte**. Ainsi les zones à forts enjeux pourraient être identifiées plus directement, et bien en amont des réflexions d'aménagement.

#### ► Mission de coordination

Rassemblement, coordination, réseau, relais, collectif, sont autant de notions clés évoquées, qui reflètent un réel besoin de travailler ensemble.

Pour y répondre, l'observatoire pourrait devenir un acteur de cette coordination de l'action des acteurs de la biodiversité. Plusieurs propositions d'applications réelles ont ainsi été évoquées :

- l'observatoire comme **vitrine des producteurs de données**, en élaborant un annuaire, en assurant une veille sur leurs actions en cours, et en donnant accès aux informations disponibles,
- l'observatoire pour relancer et appuyer les actions et les messages des structures naturalistes,
- création de réseaux ou groupes thématiques pour assurer la **mise en place de protocoles communs**,
- **création de sites ateliers ou pilotes**, transversaux à toutes les thématiques, qui ouvriraient aux associations la possibilité de tester leurs synergies, des protocoles, d'assurer des suivis, d'évaluer localement des fonctionnalités éco-systémiques, ... Une concertation est demandée, afin que de tels sites soient identifiés et que ce à quoi ils pourraient servir soit débattu.
- mise en place d'une « maison de la nature », réelle ou virtuelle, qui permettrait une **mutualisation et une synergie entre les structures naturalistes**.

L'observatoire pourrait également devenir un **véritable relais** pour les associations productrices de données. Il a en effet été question de faire de l'ORB à la fois un espace recenseur des appels à projets, et un appui pour aider à y répondre. La capacité de l'ORB à répondre lui-même à ces appels à projets restera à débattre. Sur le même principe, sa capacité à coordonner le montage de procédures européennes a été évoquée.

Les modalités du rôle d'animateur et de coordinateur que pourrait prendre l'ORB nécessiteraient bien évidemment d'être discutées. Par exemple sur le sujet des veilles sur les études menées et les informations produites par l'ensemble des structures : quel rôle de l'ORB (mise en place d'un outil puis animateur d'une plate forme d'échange ?) et quel rôle des structures (alimentation en direct de la plate forme ? simple transfert de l'information à l'ORB ?).

## Les données

Les données seront au cœur de la production d'informations de l'ORB. En toute logique les attentes, besoins et questionnements autour de ces données sont donc nombreux. Est restitué ici ce qui porte sur les volets technique et stratégique et non pas sur le fond, plutôt abordé à lors du périmètre de l'ORB (p. 14)

### ► Centraliser les données

Un observatoire est perçu en partie comme centralisant des données, les analysant et les diffusant. Toutefois plusieurs réserves sont émises à ce sujet, notamment sur la pertinence de centraliser des données. Techniquement cela risque d'être limité (accession aux données, interopérabilité entre les bases de données), et stratégiquement cela pose question : quelle utilité puisque l'observatoire ne devrait pas diffuser de données brutes ? (il se substituerait alors aux structures détentrices). Par ailleurs en fonction de l'origine de la donnée, publique ou privée, les modalités de diffusions diffèrent.

Les données sont perçues comme **devant rester chez leurs producteurs**, qui auraient plutôt comme **rôle d'aider à les analyser pour la construction des indicateurs**.

### ► Aider à la structuration des données et bases de données

La pertinence de centraliser l'ensemble des données semblant peu partagée, cela n'empêche pas qu'un **réel besoin de structuration des bases de données** se fasse sentir. Une majorité de structures sont prêtes à mettre à dispositions leurs données en échange d'un **soutien technique de l'ORB** pour les aider à les structurer sur des outils SIG, interopérables avec les outils d'autres structures (locales, régionales et nationales).

Cela nécessiterait un travail conséquent de chacune des parties prenantes. Par exemple, de leur côté, seuls les producteurs eux même ont la capacité de pointer quelles données sont publiques ou privées et d'attester de la qualité de chacune, de son côté l'ORB pourrait alors aider à la formation de chaque structure détentrice de données.

Par ailleurs, ces structurations pourraient assurer un **meilleur archivage des données**, permettant ainsi une **pérennisation de ces données dans le temps**.

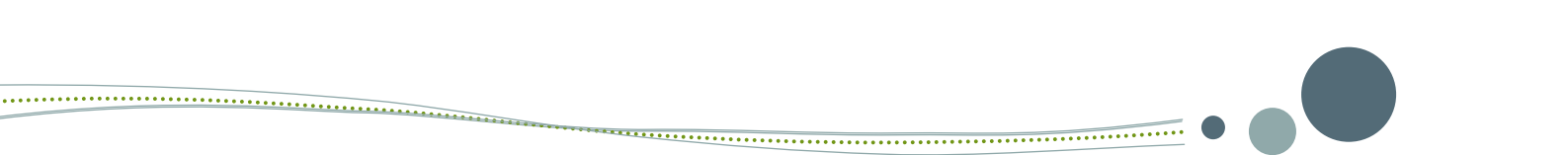
### ► Etablissement d'un format commun de données

Pour **optimiser les échanges de données**, en plus d'une amélioration des structurations des bases de données, la mise en place d'un format commun est souhaitée à l'image de celui de l'ORB de Haute-Normandie

La définition de ce format nécessiterait une concertation entre les producteurs de données. Certains soulignent la spécificité de groupes taxonomiques qui nécessiteraient un format peut être plus spécifique. Ainsi des groupes de travail pluri-thématiques ou uni-thématiques seraient peut être nécessaires. En parallèle, ce travail participerait grandement à la réalisation du diagnostic de la connaissance, mission attendue de l'ORB.

### ► Dynamiser la production de nouvelles données

L'observatoire se trouvera à l'interface entre producteurs de données et consommateurs de l'information. S'il ne venait qu'analyser en boucle des données déjà existantes, les structures



qui en sont productrices ne seraient que peu convaincues de sa plus-value. Les acteurs en **attentes d'informations**, quant à eux, requièrent qu'elles soient **renouvelées et mises à jour**.

Il est donc attendu que l'observatoire vienne redynamiser la production et/ou faciliter la collecte de nouvelles données. La phase d'analyse de l'existant est cependant bien perçue comme indispensable, dans un premier temps, pour ensuite permettre de lancer des acquisitions de données là où des lacunes ou des besoins se seront fait sentir.

#### ► **Elaborer des protocoles communs**

Dans l'objectif de mutualiser et coordonner, l'observatoire pourrait participer à l'élaboration de protocoles communs pour la production de nouvelles données.

Dans le cas où des comparaisons d'indicateurs ne seraient souhaitées qu'entre territoires bas-normands, ces protocoles pourraient être régionaux et transposables à un niveau plus local.

Cependant, si des comparaisons sont souhaitées à des échelles extra-bas-normandes, les protocoles communs devraient être des **adaptations de protocoles nationaux**, voire européens.

#### ► **Analyser et diffuser l'information**

Ce serait vraisemblablement de l'information qui serait diffusée et non pas des données brutes. Les structures productrices de données insistent d'ailleurs bien sur le fait que l'ORB aurait tout intérêt à s'appuyer sur leurs compétences pour analyser ces données.

Pour la diffusion de l'information une solution envisagée serait de **mutualiser des outils de communication entre l'ORB et les structures productrices de données**, à l'image d'une unique revue naturaliste sur la Basse-Normandie.

#### ► **Retour d'expérience de structures intégrées dans une démarche de diffusion de données**

Lors de la matinée, le Conservatoire Botanique National de Brest a présenté son outil de porter à connaissance, e-Calluna, qui permet à chacun de visualiser l'information jusqu'à l'échelle de la commune. Aucun retour négatif quant à la perte potentielle de propriété de la donnée ou à des pertes financières liées à cette diffusion n'a été exprimée, deux craintes pourtant récurrentes de la part de structures productrices de données.

D'autres structures ne diffusent pas encore leurs données via ce type d'outils mais sont intégrées à des démarches d'observatoires, notamment les ORB de Bretagne et de Haute-Normandie. Il ressort par exemple que le rapport entre sollicitation des observatoires et retour donné vers les associations est plutôt au désavantage de ces dernières. En effet les financements étant plus orientés sur les données servant aux indicateurs, les structures ont parfois du mal à pérenniser l'animation de leur réseau de bénévoles, puisque leurs coûts de fonctionnement global sont peu pris en compte dans le montant alloué pour la production des données. Pour ce qui est des questions liées à la propriété des données, la mise en place d'une charte peut être une réponse aux inquiétudes.

## Gouvernance et fonctionnement

### ► Gouvernance

La gouvernance du futur observatoire (quelles instances décisionnelles, quelles structures représentées) a très peu été abordée, chacun étant conscient que cela résultera d'une réflexion plus longue et poussée.

Toutefois il a été souligné **l'importance de limiter la « comitologie »**, c'est-à-dire la multiplication de comités sur des thématiques proches, qui mobilisent souvent les mêmes acteurs. Cela ramène, là encore, vers les missions de mutualisation et de coordination attendues.

### ► Portage et visibilité

De nombreux participants des ateliers déplorent que la biodiversité soit si peu portée politiquement. D'aucuns soulignent la sous-représentativité des collectivités aux cours de ces rencontres régionales pour la biodiversité. Il leur semble donc primordial que l'observatoire, son rôle et ses missions, puisse être correctement identifié et que son positionnement par rapport aux autres structures soit lisible.

Pour **renforcer cette visibilité**, et toucher ainsi plus efficacement les élus, il a été suggéré de nommer cet observatoire « observatoire du patrimoine naturel et rural ».

### ► Financement

Les aspects financiers qui permettront à l'observatoire d'exister sont encore à déterminer à l'heure actuelle, compte tenu notamment de l'élaboration en cours du programme opérationnel FEDER (Fond Européen de Développement Régional) 2014-2020.

Toutefois la question du budget est attendue puisqu'elle **doit permettre de calibrer l'ambition de l'observatoire**.

### ► Une structure pérenne

Comme spécifié précédemment, il est attendu que l'observatoire **inscrive son action dans la durée**, assurant de fait la mise en place de suivis sur le long terme. Cela implique une construction financière pérenne, encore à déterminer à l'heure actuelle.

En parallèle, les remarques sur le type de statut juridique dont pourrait se doter l'observatoire expriment un **besoin de neutralité et d'indépendance**. À ce propos, une remarque a été faite sur le problème de pas de temps auquel une structure est soumise lorsque ses décideurs sont politiques, et donc soumis au calendrier d'élections.

En comparant succinctement les statuts possibles, l'association est soulignée comme plus souple qu'un statut de collectivité, mais laisse un doute quant à sa pérennité. Le portage par une structure existante, à l'instar de l'ORB du Nord-Pas-de-Calais porté par le Conservatoire Botanique National de Bailleul, pose question mais semble envisagé, uniquement si cela n'affecte pas la neutralité et l'indépendance de l'observatoire. Un portage par l'IRD2 a été qualifié d'adapté.

### ► Une équipe d'animation

Les présentations des observatoires de Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais ont également souligné **l'importance de constituer une équipe d'animation suffisante**, en l'occurrence de 2 à 3 équivalents temps pleins (ETP), ayant respectivement des compétences naturalistes, de gestion/valorisation des données, et de communication. Il a par ailleurs été mentionné que l'équipe d'animation risquait rapidement d'être submergée par des tâches administratives. L'idée **d'une mutualisation d'un poste administratif** avec une ou plusieurs structures existantes a alors été suggérée.

Par ailleurs, nombreuses structures naturalistes comptent dans leurs effectifs des personnes compétentes, tout à fait aptes à analyser l'information. L'observatoire aurait tout **intérêt à s'appuyer sur eux plutôt que de tenter d'accumuler lui-même ces compétences**.

### ► L'hébergement

L'hébergement physique de l'équipe d'animation a été abordé. Si l'ORB est rattaché à une structure existante il semble logique qu'il soit hébergé dans cette même structure. Dans le cas contraire, un lieu ouvrant la possibilité de créer une émulation entre l'observatoire et les structures naturalistes est suggéré, tel que l'université ou une maison de la nature (déjà abordé plus haut).

## Les indicateurs

La mise en place d'indicateurs est **reconnue comme indispensable** pour qu'un observatoire soit considéré comme opérationnel. Concernant ce sur quoi ils pourraient porter, des éléments ont déjà été abordés (voir p. 14).

La **question de la temporalité** des indicateurs a été posée : devraient-ils être actualisés annuellement, tous les deux ans, voire plus ? Bien qu'une mise à jour annuelle puisse être souhaitée, cette actualisation variera en fonction des indicateurs choisis et des données dont ils dépendront.

Parallèlement à la temporalité, la **question de l'échelle** qui sera adoptée par les indicateurs a également fait débat. Des territoires ayant produit des données à leur échelle se demandent ainsi jusqu'à quel degré celles-ci pourront être agrégées sans perdre de lisibilité. Cela serait vraisemblablement lié au public auquel se destinerait en priorité l'information : si c'est à des acteurs locaux, l'approche se ferait de façon plus fine que si c'est à des acteurs globaux, où le risque que l'information soit gommée serait plus élevé.

De même, le concept des indicateurs de l'observatoire régional de la biodiversité du Nord-Pas-de-Calais a interpellé. Leurs indicateurs sont à la fois issus d'**un jeu fixe et d'un jeu mobile**, tournant annuellement et mis à jour tous les 5 ans. Nombreux ont souligné l'originalité et la praticité de cette démarche.

Ensuite, s'appuyer sur des indicateurs nationaux est ressorti comme approprié. Une première base pourrait ainsi être constituée, permettant échanges et comparaisons avec d'autres observatoires régionaux ou nationaux.

## L'articulation avec l'existant

Puisque le rôle de l'ORB en tant que coordinateur est attendu, sa **bonne articulation et sa mise en cohérence avec les outils, démarches et structures déjà existants est primordial**.

Ainsi, il devra s'articuler avec des observatoires de toutes échelles tels que :

- l'observatoire national de la biodiversité,
- les observatoires régionaux de la biodiversité des régions limitrophes,
- des observatoires thématiques intra et inter régionaux (Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard, Observatoire Batraco-Herpéthologique Normand, ...),
- des observatoires locaux (observatoires du territoire des parcs naturels régionaux).

D'autres démarches, dotées de missions parfois similaires à celles d'un ORB, sont actuellement en réflexion au niveau national, comme l'Agence Française de la Biodiversité. Or, cette agence pourrait être amenée à développer une antenne interrégionale, posant alors la question de son articulation avec l'observatoire.

Travailler en cohérence avec ces structures impliquerait donc de **ne pas doter l'observatoire de missions déjà assurées par ailleurs**, à l'image des missions des structures d'animation et de sensibilisation aux thématiques environnementales.

De même, des outils existent déjà pour diffuser des informations ou des données, Géonormandie ayant été cité. Travailler en bonne intelligence avec les structures porteuses de ces outils pourrait être un gain de temps et d'énergie pour l'observatoire.

## Information que pourrait produire l'ORB et publics visés

Comme expliqué précédemment, des structures locales assurent déjà un travail de sensibilisation et d'éducation. Cependant, une impression persiste : les élus semblent peu touchés par ce type de communication, d'où la **nécessité pour l'ORB de trouver une approche efficace**. En effet, s'il se destine à être un outil d'aide à la décision pour orienter des politiques publiques et des documents d'aménagement (à l'échelle des SCOT par exemple), l'ORB devra être stratégique et trouver des **thématiques d'entrée percutantes**, parlantes pour les élus locaux, le bocage étant cité comme exemple. Ainsi des chiffres simples pourraient être édités, sur lesquels un discours viendrait s'appuyer.

Pour **toucher l'ensemble de la société civile**, l'idée de l'**évènementiel** semble privilégiée, sur le principe des 24h de la biodiversité ou des mycologiades. Bien que la perception des sciences participatives soit bonne (tel que l'opération « un dragon dans mon jardin »), l'importance de ne pas les substituer aux observateurs « éclairés » présents dans les associations naturalistes a bien été signalée.

Synthétiquement, le **grand public semble plutôt vu comme cible secondaire** de l'ORB, puisque déjà touché par des structures d'éducation à l'environnement ; alors que **les décideurs publics et les élus** semblent perçus comme moins sensibilisés et donc **cible prioritaire** de l'information que produirait l'ORB.

Au sujet de la communication des réflexions nécessiterait d'être menées, notamment sur la définition des outils de valorisation de l'information, sur la mutualisation d'outils et sur les liens entre communication scientifique et acteurs de la communication.



## Dispositions stratégiques et techniques

Afin d'assurer la bonne atteinte des objectifs dont il se sera doté, l'observatoire devra **adopter des stratégies efficaces**.

Dans un premier temps, cela consisterait par exemple à définir ses objectifs en adéquation avec les moyens alloués. En parallèle, de nombreux objectifs ne pourront être atteints que si l'observatoire a une durée de vie suffisante. Par exemple, une information ne serait pertinente que si elle résulte d'un suivi à long terme (une base de 10 ans étant suggérée).

Si l'observatoire a pour ambition de devenir un outil de référence, il paraît logique qu'il soit établi comme l'interlocuteur unique concernant les données, notamment pour répondre aux collectivités locales dans le cadre de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal ou intercommunal, ou dans le cadre de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Pour cela, des outils fonctionnels et pragmatiques, tels que les Systèmes d'Information Géographiques (SIG), ou des productions, comme les atlas de la biodiversité communale, seraient nécessaires pour faciliter l'appropriation de la thématique biodiversité par les élus.

Dans un souci d'optimisation de son fonctionnement, une économie d'échelle, autant sur des aspects techniques que financiers, est souhaitée.

## Des attentes larges sur la perception et la prise en compte de la biodiversité

Certaines propositions reflètent des **attentes très larges sur l'amélioration de la perception et de la prise en compte de la biodiversité**. Ne pouvant être vraiment retenues comme missions en tant que telles de l'ORB, il n'en demeure pas moins que ce dernier puisse avoir des effets induits dessus.

Ces attentes sont :

- faire de la **biodiversité l'affaire de tous**,
- faire prendre conscience des **aspects positifs de la biodiversité**, des services qu'elle rend, pour qu'elle ne soit plus perçue comme une contrainte mais comme un atout,
- faire **évoluer la réflexion en matière d'aménagement du territoire** : l'espace n'est pas infini et il semble être temps que les territoires s'organisent et intègrent la biodiversité dans leurs projets.

Une attente et un besoin cités de façon récurrente : la **revalorisation des formations sur les thématiques naturalistes** ainsi que la **validation des compétences des naturalistes bénévoles**. Des formations à destination des acteurs intervenant sur le territoire pourraient également être envisagées, à l'image de la démarche de l'institut régional du patrimoine (IRPA) en Bretagne.

## 4. L'organisation envisageable pour la phase de co-construction de l'observatoire

### ► Des groupes thématiques ouverts et partagés

Cette **co-construction est souhaitée collégiale** : à la fois ouverte aux scientifiques, aux élus et grand public, aux porteurs de projets et aux gestionnaires, à ceux qui ont des données naturalistes et à ceux qui n'en n'ont pas. Des représentants de l'ensemble des ces collèges devraient donc être invités à participer à la réflexion.

Toutefois, dans un souci d'efficacité, tous les collègues ne participeraient peut être pas simultanément à cette réflexion. Ainsi **un premier cercle**, constitué de personnes ayant la capacité de cadrer la réflexion, **établirait des propositions** qui seraient transmises à un cercle élargi. Ce **second cercle** pourrait alors faire **remonter ses remarques, propositions et ajustements**, et ceci non pas forcément par le biais de réunion physiques, mais par le biais de documents partagés, en ligne.

### ► Des réunions préparées en amont

Afin que les réunions des groupes soient le plus efficaces possibles il est souhaité que l'IRD2 communique une quinzaine de jours avant chaque rencontre un ordre du jour détaillé, avec si besoin des éléments étayant les pistes de réflexion. De fait il sera possible aux différentes structures de déterminer quelle personne sera la plus à même de participer, en fonction des compétences de chacun.

Le compte rendu de chaque réunion serait ensuite mis en ligne sur le site internet de l'IRD2 ([www.ird2.org](http://www.ird2.org)) et ouvert aux commentaires pour que les personnes n'ayant pas participé au groupe de travail soient consultées.

### ► Un nécessaire état des lieux des ORB existants

Bien que deux observatoires régionaux de la biodiversité aient été présentés au cours de la matinée, ils ne reflètent pas l'hétérogénéité existante au sein des ORB. Un état des lieux des ORB a été réalisé durant un stage en 2012 et d'autres structures se sont également attelées à la tâche. Une restitution de ces études est donc demandée en préambule à toute réflexion.

### ► Fréquence des groupes de travail

Pour que les structures participants à la réflexion ne soient pas sur sollicitées, un maximum de 3 réunions par an par groupe thématique est souhaité, avec entre temps des échanges possibles via le site l'IRD2.

Toutefois, certains groupes thématiques (indicateurs ou communication par exemple) ne pourront se lancer que lorsque le cadre de l'observatoire (gouvernance, objectifs) sera bien avancé. Pour que la réflexion globale soit la plus aboutie possible au dernier trimestre 2014, il serait souhaitable que le cadre de l'ORB soit bien défini avant la fin du second trimestre 2014, impliquant une fréquence des groupes de travail plus élevée sur cette période.

# Synthèse

Dans ce tableau sont repris les éléments principaux abordés au cours des ateliers. Ils synthétisent de fortes attentes et des pistes de réflexions qui nécessiteront d'être complétées et débattues lors de groupes de travail.

## Périmètre de l'Observatoire Régional de la Biodiversité

Le périmètre, l'architecture et le dimensionnement de cet observatoire seront à définir en fonction d'éléments de contexte régionaux. Néanmoins des attentes ressortent déjà :

- décroisonner les thématiques grâce à une approche par les écosystèmes, habitats et paysages,
- aborder la biodiversité remarquable et « ordinaire », à la fois terrestre, marine et littorale
- aller vers une connaissance homogène du territoire,
- ouvrir la possibilité à la connaissance des diversités spécifiques et génétiques,
- croiser l'information de la biodiversité avec celle de la diversité de ses supports,
- adopter une approche par les services écosystémiques pour aider à appréhender les notions de changement.

## Thématiques pressenties pour les prochains groupes de travail

La co-construction de cet observatoire est souhaitée collégiale, avec des groupes de travail ouverts, et organisée en deux phases :

- ▶ Une réflexion prioritaire sur les missions et objectifs de l'ORB et sur les données :
  - Objectifs et missions : - à quelles questions l'observatoire devrait-il répondre ?  
- comment en faire un véritable outil d'aide à la décision ?
  - Les données : - vers un outil mutualisé de diffusion ?  
o comment optimiser les échanges de données ?
- ▶ Dans un second temps, une fois le cadre de l'ORB bien défini, des groupes de travail pourront être constitués sur les thématiques suivantes :
  - Indicateurs : - quels types d'indicateurs ? (état-pression-réponse, déclinaison d'indicateurs nationaux,...)  
- quelle échelle adopter pour la restitution des résultats ? (variable en fonction des indicateurs)
  - Articulation avec les outils existants :
    - avec des observatoires de la biodiversité d'échelles variables (national, intra, et inter régionaux, ORB de régions limitrophes, observatoires locaux)
    - avec des structures dotées de missions complémentaires (animation, éducation et sensibilisation)
    - avec des outils de diffusion d'information (plates formes de diffusion)
  - Gouvernance : quel type de structure ? quelles instances décisionnelles ?
  - Communication : quels publics visés ? quels supports de communication ?

## Structuration de l'Observatoire Régional de la Biodiversité

Souhaits exprimés lors des ateliers :

- ▶ Une structure pérenne, neutre et indépendante, dont l'action s'inscrit sur la durée.
- ▶ Des moyens humains suffisants pour assurer ses missions et l'animation du réseau de producteurs de données.
- ▶ Un budget attendu pour calibrer de façon cohérente l'ambition de l'observatoire.